

Le/..../202..

CONTRAT DE PRESTATION

Ce contrat de prestation est établi pour des interventions techniques entre d'une part notre société, Le Petit Baigneur – D.Y.V. SRL, et d'autre part le client dont les coordonnées sont reprises ci-dessous.

Lors de l'intervention technique, nos prestations sont calculées en régie. Les heures sont comptabilisées départ-retour en nos bureaux-ateliers de Limal.

Le coût de l'intervention est de 62.00 € par heure par technicien et ce hors TVA 21 %.

Les équipes techniques sont toujours composées de minimum 2 techniciens.

Le matériel et les accessoires, utilisés lors de ces prestations, sont comptabilisés en sus.

Pour toute intervention de moins d'une heure, la prestation minimum comptabilisée sera à 124.00 € HTVA 21%.

Dès réception d'un acompte de 200.00 € HTVA 21 % une date d'intervention vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Le solde de l'intervention sera à payer dès réception de la facture.

Nos équipes techniques mettent tout en œuvre pour vous satisfaire au mieux, cependant il arrive qu'ils ne leurs soit pas possible de solutionner le problème que vous avancez, ce n'est d'aucune manière une raison de contestation.

Nom : _____

Adresse : _____

Tél/GSM : _____

Mail : _____

TVA : BE _____

Yvan Lisochub
Gérant
Pour la SPRL

Signature du client
Pour accord.

Les prestations demandées en urgence sont facturées :

- le samedi à 82.00 €/h HTVA 21 %,
- le dimanche à 124.00 €/h HTVA 21 %

et aux conditions ci-dessus.

Conditions générales en annexe et sur le site.